

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° DC 2025-04-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 décembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

MIS EN LIGNE LE**Date de convocation :** 05 décembre 2025**22 DEC. 2025****Nombre de membres :** en exercice : 118

Présents : 68 Pouvoirs : 5

Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Monique BLOSSE (PONTGIBAUD) ; Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAISS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURRON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Stéphane CANUTO (QUEUILLE) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Didier BOURNAT (Moureuvre) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuvre)
Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel) ayant donné procuration à Simon ADDERLEY (Saint Angel)
Etienne ONZON (Combronde) ayant donné procuration à Jean-Paul POUZADOUX (Combronde)
Jean-Luc PORTE (Jozerand) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozerand)
Jean-Luc TIXIER (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)

Madame Sylvie DURANTEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : TARIFS 2026 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est proposé au Comité Syndical de faire évoluer en 2026 les tarifs de la façon suivante (*seules les communes ayant transféré la compétence assainissement non collectif prenant part au vote*) :

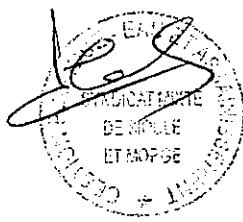
Code prix	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Prix unitaire 2025 (€ HT)	Prix unitaire 2026 (€ HT)
A2	EXISTANT : Contrôle de bon fonctionnement / Redevance annuelle	16 € / an	17 € / an
A2-1	EXISTANT : Contrôle de bon fonctionnement pour les usagers qui ne dépendent pas du Syndicat pour leur facture d'eau et pour les collectivités pour lesquelles le Syndicat effectue des contrôles de bon fonctionnement sous forme de prestation	160,00	170,00
A2-20	EXISTANT : Contrôle de bon fonctionnement plus de 20 EH (équivalent habitant)	160 € /an	170 € /an
A3	EXISTANT : Contrôle de bon fonctionnement : refus de visite	16 € / an	17 € / an
A4	ANC VENTE : Contrôle d'installation dans le cadre d'une vente	140,00	140,00
A4-20	ANC VENTE : Contrôle d'installation dans le cadre d'une vente plus de 20 EH (analyses MES+DBO5)	410,00	410,00
A5	ANC NEUF1 : Conception et Réalisation	220,00	220,00
A6	ANC NEUF1 : Conception et Réalisation si étude de filière par bureau d'étude	142,00	142,00
A7	ANC NEUF1 : Conception uniquement	140,00	140,00
A8	ANC NEUF1 : Conception sur dossier (si étude de filière par bureau d'étude fournie)	60,00	60,00
A9	ANC ETUDE : Etude de faisabilité (avec test perméabilité + édition rapport) (Saint Eloy les Mines)	220,00	220,00
A10	ANC NEUF2 : Contrôle Réalisation	82,00	82,00
A11	ANC NEUF2 : Contre visite suite à non-conformité	82,00	82,00
A12	ANC REHAB1 : Conception uniquement (pour les usagers qui ne dépendent pas du Syndicat pour leur facture d'eau et pour les collectivités pour lesquelles le Syndicat effectue ce contrôle sous forme de prestation)	140,00	140,00
A13	ANC REHAB2 : Contrôle réhabilitation ANC REHAB2 : Contre visite suite à non-conformité	82,00 82,00	82,00 82,00
A14	ANC PROG REHAB : Participation des usagers souhaitant s'inscrire dans le cadre d'un programme de réhabilitation (frais de dossier)	140,00	140,00

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge lors de sa réunion du 4 décembre 2025.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs 2026 du service d'assainissement non collectif, tels que présentés ci-dessus,
- CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 13 décembre 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX